

Paris-Saclay : pour une Université Humaniste, Démocratique et Ecologique

Avec le soutien des syndicats CGT et FSU de l'université Paris-Saclay.

Liste U.H.D.E.



L'université Paris-Saclay est entrée en vigueur au 1er janvier 2020, malgré l'avis défavorable du CNESER¹. Nous sommes maintenant appelés à élire nos représentants au conseil d'administration (CA) et au conseil académique (CAc), regroupant la commission de la Recherche (CR) et la commission de la formation et la vie universitaire (CFVU).

Alors que le 21ème siècle voit s'imposer les **urgences sociale, démocratique et écologique**, une **université véritablement humaniste**, intégrant les écoles d'ingénieurs, doit **se donner l'ambition de :**

- placer la **science**, la transmission et l'accroissement des connaissances au cœur de ses missions et de son fonctionnement ;
- encourager la **coopération** entre les équipes de recherche, les équipes pédagogiques, les personnels administratifs et techniques et les étudiants, mais aussi entre les écoles et les universités ;
- fonctionner de manière **démocratique**, favoriser le partage des responsabilités et la prise de décisions collectives, en faisant confiance à ses personnels ;
- instaurer la **mixité sociale** dans toutes les formations, en les rendant accessibles aux étudiants de toutes origines ;
- placer **l'écologie** au centre de toutes les décisions politiques et administratives.

Au contraire, l'université Paris-Saclay impose aujourd'hui :

- le concept de « **marque** » illustrant le glissement vers une vision **marchande** de l'université, ainsi qu'une obsession stérile pour les classements internationaux ;
- la **concurrence** à tous les niveaux, entre les étudiants, entre les personnels, entre les formations et entre les établissements. La quête de l'« excellence » justifie ainsi les primes discrétionnaires ou « au mérite », les appels à projets orientés ou hyper-sélectifs, et la concentration des moyens pour quelques scientifiques de renom.
- une **vision inégalitaire des études** : parcoursup, séparation des licences, frais d'inscription différenciés au sein d'un même établissement ;
- des conseils au fonctionnement **trop peu démocratiques**, réduits à être les chambres d'enregistrement de décisions prises par le comité de direction et la présidence. À cela s'ajoute un nombre d'élus trop faible pour pouvoir porter avec force la parole des agents

et usagers dans toute leur diversité ;

- un **non-sens écologique**, avec l'artificialisation massive de terres agricoles, l'allongement des temps de transport et l'augmentation de la pollution qui en résulte ;

C'est pour cela que nous faisons le choix de participer à ces élections afin de porter haut la voix des personnels et de défendre un projet d'université alternatif. Ainsi, nous :

- soutiendrons un rééquilibrage des financements vers les **crédits récurrents** et le **recrutement de fonctionnaires** pour mettre fin à la pénurie des moyens matériels et humains et à l'augmentation de la précarité. Nous refuserons en particulier les « contrats de projets » réclamés par la Conférence des Présidents d'Université ;
- nous opposerons aux **fusions et/ou restructurations** imposées aux laboratoires sans aucune concertation avec les personnels ;
- porterons **l'intégration**

de toutes les formations de l'École Universitaire de 1^{er} Cycle à l'université Paris-Saclay pour qu'il n'y ait ni diplôme de seconde classe, ni différenciation des personnels enseignants ;

- défendrons le **principe d'égalité des finance-**

ments, selon lequel le budget consacré à chaque étudiant doit être aligné vers le haut ;

- ferons **barrage à l'augmentation des droits d'inscription**, solution de facilité face au désengagement financier de l'état qui plafonne le budget des univer-

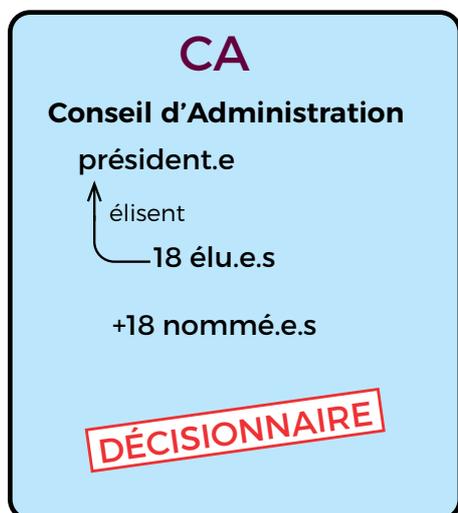
sités alors que le nombre de bacheliers augmente ;

- lutterons pour une nette **augmentation des bourses** et pour une offre de **logements étudiants** véritablement abordables.

« université »
PARIS-SACLAY
à statut dérogatoire

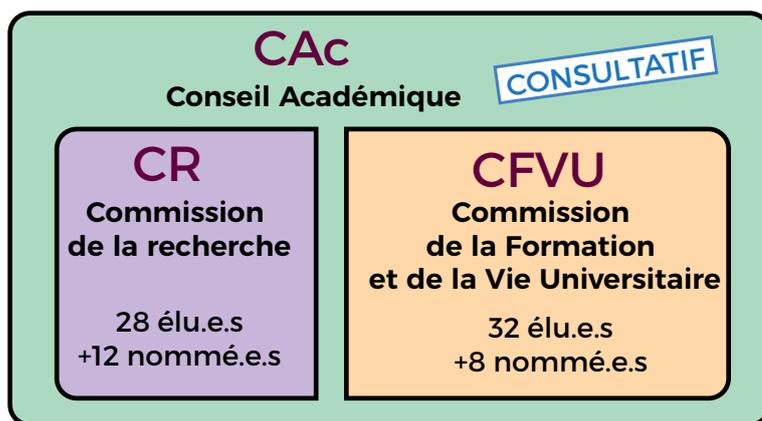
Le rôle du CA et du CAc (CR / CFVU)

Le comité de direction prépare la mise en œuvre des délibérations du CA et du conseil académique (CAc). De plus, il arbitre et prépare les choix stratégiques de l'université.



Le CA participe à l'élaboration de la politique de l'établissement. Il approuve le contrat pluriannuel d'établissement avec l'État, la répartition des emplois alloués à l'université hors établissements-composantes (écoles), adopte le budget et approuve les comptes de l'université hors établissements-composantes.

Les élections permettent d'élire directement les membres de la CR et de la CFVU qui forment le CAC. Les politiques générales sur la vie académique de l'université y sont débattues.



La CR donne son avis sur les conventions avec les organismes de recherche et sur le cadrage pour l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, elle débat sur la politique scientifique de l'université. Elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche telle qu'allouée par le CA, et dans le respect du cadre stratégique défini par le CA.

La CFVU adopte des modalités relatives à l'offre de formation arrêtée par le CA. Elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le CA et dans le respect du cadre stratégique défini par le CA.

Si, comme nous, vous pensez que l'enseignement supérieur et la recherche doivent être construits autour des valeurs d'intégrité, d'esprit critique, d'indépendance, d'universalisme et de solidarité qui fondent le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, votez pour la liste U.H.D.E. !